



**Le Bureau départemental du SNUDI FO 13  
vous présente ses meilleurs vœux  
pour l'année 2018 !**



## ***Encore une année combative sur le plan professionnel et syndical !***

Qu'elle soit synonyme de luttes victorieuses pour améliorer nos conditions de travail et sauver la connaissance et la culture si indispensables au développement de nos élèves !

**Nous invitons tous les collègues à se regrouper et s'organiser, avec le SNUDI FO, pour voir aboutir, durant cette année, toutes nos revendications :**

- ▶ Rétablissement d'un rythme unique fixé par l'Etat, ne dépendant pas des élus locaux : 4 jours pour tous, sur 36 semaines (lundi, mardi, jeudi, vendredi) dans toutes les écoles du territoire national !
- ▶ Arrêt de la territorialisation de l'Éducation nationale et des tentatives de remise en cause du calendrier national et de diminution des congés scolaires ;
- ▶ Abrogation des rythmes scolaires et des décrets Peillon, Hamon et Blanquer ;
- ▶ Abrogation de la loi travail et des ordonnances ;
- ▶ Abandon du jour de carence et de l'augmentation de la CSG, maintien du financement de la Sécurité Sociale par les cotisations ;
- ▶ Augmentation immédiate de 16% de la valeur du point d'indice ;
- ▶ Retrait du PPCR qui a instauré le salaire au mérite, la promotion « choisie » par la hiérarchie ;
- ▶ Réemploi de tous les contrats aidés et leur intégration sur des emplois statutaires ;

- ▶ Maintien du baccalauréat et abandon du projet de loi instaurant la sélection à l'entrée à l'université ;
- ▶ Respect du droit pour tout enfant de bénéficier d'une scolarité adaptée à son état de santé, ce qui nécessite la défense de l'enseignement spécialisé, l'ouverture de classes, de postes et de structures spécialisées adaptées, l'arrêt de « l'inclusion systématique » ;
- ▶ Respect et protection des personnels par l'institution ;
- ▶ Pas de redéploiement des postes existants pour créer les CP « 100% réussite », respect du triptyque: un maître, une classe, une salle de classe, pas de co-intervention imposée ;
- ▶ Création des postes et ouverture de toutes les classes nécessaires pour la baisse des effectifs dans toutes les classes, reconnaissance des situations particulières ;
- ▶ Reconstitution des RASED ;
- ▶ Augmentation du nombre de titulaires-remplaçants ;
- ▶ Augmentation des décharges pour tous les directeurs ;
- ▶ Recrutement massif de fonctionnaires stagiaires, à commencer par le recrutement immédiat des listes complémentaires à la place d'enseignants contractuels ;
- ▶ Allègement de la formation des stagiaires : non à la maîtrise et retour à une véritable formation initiale cohérente, prise en charge entièrement par l'Education nationale
- ▶ Aucun licenciement de stagiaires mais des aides spécifiques pour ceux en difficulté et droit au renouvellement pour tous ;
- ▶ Maintien de toutes les phases du mouvement, sous le contrôle des délégués du personnel en CAPD ;
- ▶ Droit au temps partiel pour tous les collègues...

**2018, année de renforcement de l'indépendance syndicale, de la défense de notre statut et de la reconquête de nos droits et acquis !**

---

**Ma 1<sup>ère</sup> bonne résolution :**

**En 2018 : je me syndique au SNUDI-FO 13 !**

**Bulletin d'adhésion à télécharger [>ICI<](#)**

**Quelques bonnes raisons de se syndiquer au SNUDI-FO :**

- ▶ *Si vous pensez que nous sommes plus fort à plusieurs,*
- ▶ *Si vous pensez qu'un syndicat doit être avant tout au service des personnels qu'il représente*
- ▶ *Si vous pensez qu'un syndicat doit être indépendant des partis, de l'administration et du gouvernement,*
- ▶ *Si vous pensez que le rôle d'un syndicat n'est pas d'aider l'administration à faire passer des réformes qui sont contraires à l'intérêt des usagers et des fonctionnaires,*
- ▶ *Si vous pensez que le rôle d'un syndicat n'est pas d'aider un gouvernement à démanteler l'Ecole de la République et remettre en cause notre statut de fonctionnaire d'Etat,*
- ▶ *Si vous pensez que le rôle d'un syndicat ne se limite pas à siéger dans des instances mais aussi de vous défendre au quotidien...*

**...alors FO vous propose d'adhérer à :**

- ☞ *un syndicat indépendant de tout gouvernement*
- ☞ *un syndicat **avant tout** au service des personnels*
- ☞ *un syndicat qui défend nos droits acquis au cours des différentes conquêtes sociales*
- ☞ *un syndicat interprofessionnel*
- ☞ *un syndicat qui appartient à ses adhérents*
- ☞ *un syndicat toujours joignable, qui vous rencontre dans les écoles, organise des RIS, porte vos revendications auprès des IEN et du DASEN*

Pour être entendu et obtenir satisfaction sur les revendications, il est important de **renforcer le syndicalisme libre et indépendant FORCE OUVRIERE.**

**Plus nombreux, nous serons plus forts !**

**Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.**

### **Quelques avantages à vous syndiquer au SNUDI FO :**

**1<sup>er</sup> avantage :** vous adhérez dès maintenant et vous êtes considéré(e) comme adhérent(e) jusqu'en décembre 2018

**2<sup>ème</sup> avantage :** vous pouvez payer en plusieurs chèques (autant de mois non commencés)

**3<sup>ème</sup> avantage :** le paiement en virement bancaire est désormais possible (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin de syndicalisation)

**4<sup>ème</sup> avantage : pas de mauvaise surprise :** vous n'êtes pas lié(e) par un abonnement annuel reconductible. C'est vous qui décidez si vous renouvelez votre cotisation chaque année !

**5<sup>ème</sup> avantage :** en janvier 2019, vous recevrez un reçu fiscal pour déduire 66% de la somme engagée de vos impôts 2018 ou en crédit d'impôt

**6<sup>ème</sup> avantage : une assurance juridique « vie professionnelle » MACIF est désormais incluse dans votre adhésion**

Les adhérents des syndicats de l'enseignement FO sont protégés juridiquement dans l'exercice de leur fonction (face à leur employeur ou face à un tiers, parents par exemple) par un contrat passé entre la FNEC FP FO et la MACIF.

En l'absence de solutions amiables, une suite judiciaire ou administrative peut être donnée. Dans ce cas, la MACIF prend en charge les frais de justice et honoraires engendrés par la saisine d'un avocat (sous certaines conditions). **Cela évite donc de prendre une assurance auprès d'une autre société (l'Autonome de Solidarité-MAIF par exemple).** Cette assurance professionnelle n'engendre **aucun surcoût de cotisation.**

**Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!**



Toutes les informations à suivre heure par heure pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat : sur notre site [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)